Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID: 032-200079366-20240409-20240109-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

Département du Gers SIEBAG –<u>Nombres de membres: 47</u> Afférents au Comité Syndical: 47 Présents: 29

Nombre de membres du collège Eau Potable : 47

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation: 28/03/2024

Séance du Mardi 9 avril 2024 à 20 h 30 à RISCLE.

<u>Présents</u>: - SARNIGUET C-REON E-PUJAU JL-LECERF M-CORNU F-FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-DOUSSE R-BRUMONT J-BASTROT P-CAZALET R-RIBAUT P-BUFFALAN JL-SOULE J-DARTIGUES P-LACOSTE D-COURALET C-GARRALON H-RIGAIL K-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-CAPBERN P-MINVIELLE S-

<u>Absents ou excusés</u>: MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L- CORDONNIER C-TRIMOUILLE N-FOUGEROUSE F-FARBOS F-LAGO G-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-RANDAZZO CALOGERO-VIDAL C-LUMBROSO Y-VINCENT C-DEHEZ G-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-VINCENT C-DEHEZ G-LAPASSADE B-PARGADE A-LARTIGOLLE M

Secrétaire de séance : SAINT-ORENS H.

1) Objet : Compléments aux délibérations du 12/12/2023 et du 14/12/2018 portant sur les tarifs de travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.

M. le Président rappelle au Conseil que les 2 délibérations citées en objet précisent le coût forfaitaire d'un raccordement au réseau d'eau potable à savoir

- 730 € pour un compteur DN 15 avec regard enterré
- 870 € pour un compteur DN 15 avec regard façade ou borne.
- 870 € pour un compteur DN 20 avec regard enterré
- 920 € pour un compteur DN 20 avec regard façade ou borne

Pour l'assainissement le coût forfaitaire d'un raccordement au réseau public est de 730 € auquel s'ajoute la taxe de raccordement (800 €).

Mais ces délibérations ne précisaient pas la nature exacte et les limites des travaux compris dans ces forfaits.

En conséquence, M. le Président propose de compléter les délibérations ainsi :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID: 032-200079366-20240409-20240109-DE

Pour l'eau potable (compteurs DN 15 ou DN20), le forfait inclut les éléments suivants :

- Fourniture et pose du dispositif de raccordement sur la canalisation principale –(té ou collier de prise en charge)

- Fourniture et pose d'une vanne de sectionnement (y compris tube allonge, bouche à clé, et pièces de canalisation).
- Fourniture et pose d'un dispositif de branchement
- Fourniture et pose d'un compteur DN15 ou DN 20.
- Fourniture et pose d'une canalisation PEHD 16 bars (section adaptée en fonction du diamètre du compteur) dans la limité de 10 mètres et à une profondeur maximale de 1.20 m.
- Terrassement en terrain naturel et sous chaussée (enrobé noir) dans une limite maximale de 10 m

Tout autre raccordement soumis à des sujétions techniques particulières (tranchée en sur profondeur, revêtement spécifique, croisement de réseaux etc...) sera facturé sur devis

Pour l'assainissement collectif ; le forfait inclut les éléments suivants :

- Fourniture et pose du dispositif de raccordement au regard de visite sur la conduite principale (carottage) ou directement sur conduite (pose de culotte)
- Fourniture et pose d'un dispositif de branchement (tabouret passage direct de dimension 315 x 160 mm)
- Fourniture et pose d'une canalisation PVC 160 CR 8 (dans la limité de 10 mètres et à une profondeur maximale de 1.50 m).
- Terrassement en terrain naturel et sous chaussée (enrobé noir) dans une limite maximale de 10 m.

Tout autre raccordement soumis à des sujétions techniques particulières (tranchée en surprofondeur, revêtement spécifique, croisement de réseaux etc...) sera facturé sur devis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les compléments proposés par M. le Président.

Vote pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par Le Président

Transmission en Sous-Préfecture le : 15/04/2024

Notifié le: 15/04/2024

Ainsi délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Riscle le 11/04/2024

Jean-Luc BUFFALAN, Président du SJEBAG

> Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin de l'Adour Gersois

134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr www.siebag.fr

Page 2 sur 2